#### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019

### <u>Objet : Approbation du compte de gestion du budget communal, régie de transports scolaires, service eau potable, service assainissement, lotissement</u>

1. Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Objet: Comptes administratifs 2018**

Ils ont tous été approuvés à l'unanimité.

#### 1. Budget Communal

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 148 577,64 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 77 510,76 €

#### 2. Budget Eau Potable

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 106 850,30 €

#### 3. Budget Assainissement

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 7 906,04 €

#### 4. Budget Lotissement

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 21 663,90 €

#### Budget Transports Scolaires

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 15 114,90 €

#### Objet: RIFSEEP

 L'organe délibérant décide à l'unanimité d'adopter le régime indemnitaire proposé à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement.

#### Objet : Procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière

1. Une procédure de reprise des concessions de cimetière abandonnées a été adoptée par le Conseil Municipal.

#### Objet : Avis de la demande d'exploiter un parc éolien sur la commune de Mailhac-Sur-Benaize

1. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (vote à bulletins secrets : 1 voix pour, 1 abstention, 9 voix contre) décide à la majorité, d'émettre un avis défavorable à l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Mailhac-sur-Benaize.

## Objet : Réalisation d'un réseau d'éclairage public rue du Couvent et rue de l'Ecole suite à un effacement de réseau électrique : demande de subvention au Conseil Départemental 87 et réalisation et financement de l'opération

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1. De faire réaliser les travaux d'éclairage public,
- 2. D'accepter le devis présenté par le SEHV et dont le montant s'élève à 12 199,55 € HT,
- 3. D'approuver le plan de financement présenté,
- 4. D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention en vue d'assurer le financement de cette opération,
- 5. De mandater cette dépense en section d'investissement du budget principal à l'article 21538.

## Objet : Création d'un espace de fabrication et de vente de boulangerie/pâtisserie/snacking : demande de subvention auprès du Conseil Départemental 87 au titre du maintien de ce dernier commerce

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1. De réaliser les opérations d'acquisition et de réhabilitation proposées en vue du maintien du dernier commerce de boulangerie-pâtisserie-snacking de la commune,
- 2. D'accepter le plan de financement prévisionnel présenté,

3. De solliciter, auprès du Conseil Départemental, l'attribution d'une subvention au titre du maintien de ce dernier commerce.

Objet: Création d'un espace de fabrication et de vente de boulangerie/pâtisserie/snacking : demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine au titre du contrat de cohésion territorial

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1. De réaliser les opérations d'acquisition et de réhabilitation proposés en vue du maintien du dernier commerce de boulangerie-pâtisserie-snacking de la commune,
- 2. D'accepter le plan de financement prévisionnel présenté,
- 3. De solliciter auprès du Conseil Régional l'attribution d'une subvention au titre du contrat de cohésion territorial.

### Objet : Projet de création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking dans le cadre du maintien de ce dernier commerce - assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1. De solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien l'ensemble de la procédure administrative relative au projet de création d'une boulangerie-pâtisserie-snacking,
- 2. De retenir, pour ce faire, les services de l'ATEC 87 pour un coût qui s'élèverait à 3 299,00 € HT soit 3 959,00 € TTC,
- 3. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à cette assistance à maîtrise d'ouvrage,
- 4. De mandater cette dépense en section d'investissement à l'article 2135.

### Objet : Création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking dans le cadre du maintien de ce dernier commerce - désignation du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal a décidé :

- De retenir le cabinet ERCB Architecture -16 rue de l'Amandier à ETRECHY (91580) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une boulangerie-pâtisserie-snacking dans le cadre du maintien de ce dernier commerce. La rémunération provisoire pour cette mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 24 700 € HT (mission de base + EXE + OPC +DIAG),
- 2. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de prestations,
- 3. De mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal à l'article 2135.

# Objet : Projet de création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking dans le cadre du maintien de ce dernier commerce : acquisition de l'immeuble cadastré A n° 1146 et n° 1148 et demande de subvention dans le cadre du programme Leader

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1. D'acquérir l'immeuble cadastré A N ° 1146 et A n ° 1148, situé 1, Place du Champ de Foire, pour un montant de 38 000 € sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées et nécessaires au financement des travaux d'aménagement de ces locaux en boulangerie-pâtisserie-snacking en vue du maintien de ce dernier commerce sur le territoire communal,
- 2. D'autoriser madame le maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette transaction,
- 3. De confier cette transaction immobilière à Maître Bruot-Leday, Notaire à Saint-Sulpice-les-Feuilles.
- 4. De solliciter une aide financière dans le cadre du programme européen Leader du GAL du Pays du Haut Limousin à hauteur de 80 % du montant de l'acquisition du bien. Cette action est liée à la fiche-action 19.2-2 : accompagner les initiatives destinées à soutenir l'économie locale et la création d'emplois.

#### Objet : Remplacement des portes des locaux du stade

Considérant la nécessité de remplacer les 5 portes vétustes qui ont été endommagées aux vestiaires du stade, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire :

1. A signer le devis présenté par l'entreprise BLONDIN Patrick de Saint-Maurice-la-Souterraine (23) pour un montant de 2 900 € HT soit 3 480 € TTC,

ш

2. A mandater la facture correspondante à l'article 21318 de la section d'investissement du budget communal.

#### Objet : Achat d'un pupitre extérieur

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire :

- A signer le devis de l'imprimerie Malinvaud de Limoges d'un montant de 455 € HT soit 546 € TTC,
- 2. A mandater la facture correspondante à l'article 2152 de la section d'investissement du budget principal.

### Objet : Adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'adopter le projet de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche présenté.

#### Objet: Location d'un pavillon rue des Rosiers

1. Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de prolonger de 3 mois la prise en charge par la commune du montant du loyer du pavillon de la rue des Rosiers afin de faciliter l'installation du médecin.

Fait à Arnac-la-Poste, le 7 mars 2019

Le Maire,

**Mariane DEVERINES**